

Montréal, le 9 mai 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

Me Louise Tremblay  
Miller Thomson  
1155, boul. René-Lévesque ouest, 31e étage  
Montréal (Québec) H3B 3S6

Me Vincent Regnault  
Société en commandite Gaz Métro  
1717, du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

Me André Turmel  
Fasken Martineau  
800, rue du Square Victoria, bureau 3700  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Me Dominique Neuman  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal (Québec) H3G 1L7

**Objet : Demande de Intragaz en révision de la décision D-2014-053  
Dossier de la Régie de l'énergie : R-3885-2014**

---

Chère consœur, chers confrères,

Une erreur d'écriture s'est malheureusement glissée dans notre envoi d'un peu plus tôt ce matin relatif à la demande de S.É./AQLPA, déposée le 7 mai 2014, afin de pouvoir soumettre des représentations dans le dossier cité en titre, en appui à la demande de révision d'Intragaz.

En effet, cette lettre indique, à son troisième paragraphe que SÉ/AQLPA devra présenter une demande d'intervention lors de l'audience qui se tiendra à compter de 10h le 3 mai 2014. La date aurait dû se lire **le 13 mai 2014**.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd